



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	22.11.2023
Titre du projet du marché	Construction d'un bâtiment communal - Aménagement d'une place du village : Prestations architecte
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	267485
N° de la publication SIMAP	1371629
Date de publication SIMAP	31.10.2023
Adjudicateur	Commune de Billens-Hennens
Organisateur	Dolci architectes SA, à l'attention de Jean-François Loup, Rue des Pêcheurs 8, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 24 424 14 14, E-mail: info@dolci-architectes.ch
Inscription	Aucune.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	07/11/2023 sur forum simap uniquement.
Rendu documents	29/11/2023 à 16h00, respectivement 22/11/2023 à 16h00 pour le mandataire préimpliqué. Le tampon postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Mandat d'architecte.
Description détaillée des prestations / du projet	Prestations d'architecte, phases 41 à 53 selon SIA 102(2020).
Communauté de mandataires	Non admis.
Sous-traitance	Non admis.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • M. Florian Dubail, Syndic • M. Claude Berset, Vice-syndic • Jean-Claude Sugnaux, Conseiller communal • Jean-François Loup, Architecte
Conditions de participation	<p>L'appel d'offres est ouvert aux architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.</p> <p>Les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B ou d'un diplôme étranger bénéficiant d'une équivalence.</p>
Critères d'aptitude	Obtention au minimum de la note 3 sur 5 sur les sous-critères 4.3 et 5.1 des critères d'adjudication (*).
Critères d'adjudication / de sélection	<ol style="list-style-type: none"> Prix / temps consacré – pondération 25% <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Montant de l'offre – 20% 1.2 Nombre d'heures – 5% Organisation de base – pondération 15% <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Organisation interne – 5% 2.2 Formation professionnelle – 5% 2.3 Contribution au développement durable – 5% Qualité technique – pondération 25% <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Méthode de travail – 15% 3.2 Degré de compréhension cahier des charges – 10% Organisation pour l'exécution du marché – pondération 20% <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Nombre, planification et disponibilité des moyens – 5% 4.2 Répartition des tâches – 5% 4.3 Qualification personnes clés – 10% (*)

5. Références – pondération 15%
5.1 Références qualité et adéquation références – 15% (*)

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
Notation du critère prix (1.1) selon la méthode T200 du Guide Romand.
Notation du critère temps prévu (1.2) selon méthode T4, avec plateau
note 5 de -5% à +10% de la moyenne et note 0 en-deçà et au-delà de
-30%, respectivement +60% de la moyenne.

Indemnités / prix :

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA 144(2022) et à l'art. 14 AIMP(2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144(2022).
- Les délais répondent aux exigences légales.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).

Manques de l'appel d'offres

- Un des dossiers ZIP à télécharger est corrompu.

Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 bien qu'il en respecte les principes généraux.

